

## Tableau synoptique de la tarification et de la facturation liées aux taxes communales

Domaine	Désignation	Tarif 2024	Destinataire	Facturation
Eau potable	Taxe annuelle eau potable fixe (par unité locative)	CHF 140.00	Propriétaire ou administrateur	140.00
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) avec compteur	CHF 0.60	Locataire organe dirigeant si entreprise	0.60 par m3
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) sans compteur (résidences principales)	CHF 0.60	Locataire	Nombre habitants ménage x 55 m3 x 0.60 par m3
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) sans compteur (résidences secondaires)	CHF 0.60	Locataire	Nombre habitants ménage x 27.5 m3 x 0.60 par m3
	Taxe annuelle eau potable variable (par m3) sans compteur (entreprises)	CHF 0.60	Organe dirigeant	250 m3 catégorie 1 500 m3 catégorie 2 1'000 m3 catégorie 3
	Taxe piscines et jacuzzis supérieur ou égal à 5 m3 sans compteur	CHF 200.00	Propriétaire	200.00
	Taxe de raccordement eau potable (en % de la valeur fiscale)	0.60%	Propriétaire ou mandataire	100% exigible au moment du raccordement de l'embranchement privé au réseau public <i>(facture</i> )
Eaux usées	Taxe annuelle égouts fixe	CHF 150.00	Propriétaire ou administrateur	150.00
	Taxe annuelle égouts variable (sur laquelle s'applique un facteur d'équivalence)	CHF 150.00	Locataire	150.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.3
	Taxe annuelle égouts variable (résidences secondaires)	CHF 75.00	Locataire	75.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.4
	Taxe annuelle égouts variable (entreprises)	CHF 150.00	Organe dirigeant	150.00 catégorie 1 250.00 catégorie 2 500.00 catégorie 3
	Taxe de raccordement égouts (en % de la valeur fiscale)	1.00%	Propriétaire ou mandataire	100% exigible au moment du raccordement de l'embranchement privé au réseau public <i>(facture</i>

Domaine	Désignation	Tarif 2024	Destinataire	Facturation
Enlèvement des ordures	Taxe annuelle enlèvement des ordures fixe (facteur d'équivalence selon composition ménage)	CHF 100.00	Propriétaire	100.00 x coefficient 1.0, 1.6, 2.0, 2.2, ou 2.3
	Taxe annuelle enlèvement des ordures fixe (résidences secondaires)	CHF 100.00	Propriétaire	100.00
	Taxe annuelle enlèvement des ordures fixe (entreprises)	CHF 130.00	Organe dirigeant	coefficient 1 pour catégorie 1 coefficient 1.25 pour catégorie 2 coefficient 1.375 pour catégorie 3
	Taxe au poids ménages (par kg)	CHF 0.50	Usager	Pas de facturation (paiement via chargement de la carte EcoWaste)
	Taxe au poids entreprises (par kg)	CHF 0.50		
	Taxe sur déchets alimentaires	CHF 20.00	Usager	Forfait de 20.00 facturé dès la 1ère utilisation
Irrigation	Taxe annuelle d'irrigation (par m2)	CHF 0.04	Propriétaire	0.04 par m2 de surface irriguée

Selon tarification validée par le Conseil municipal en séance du 18 avril 2024.

Fait à Vétroz, le 15 avril 2024 / JG